



# TRI DES DÉCHETS SPÉCIFIQUES (PILES, LAMPES, PNEUS, CARTOUCHES...)

## CONTEXTE

Toutes les collectivités locales produisent des déchets : papiers de bureau, cartouches d'encre, déchets de peinture, piles, lampes, sans compter les déchets de voirie. Une fois l'état des lieux de la production de déchets effectué, la question de leur élimination se pose. L'objectif pour la commune a ainsi été de trouver les bonnes filières de traitement des déchets en limitant les coûts.

## OBJECTIFS

- Connaître la production de déchets de la commune.
- Respecter la réglementation en matière de tri des déchets.
- Mettre en place les filières d'élimination de ces déchets.
- Réduire les coûts.

### Étape 1 : Le diagnostic

La commune de Dammarie-lès-Lys a réalisé une étude sur ses 27 sites afin d'identifier les différents types de déchets produits par ses services. Pour chaque type de déchets, la réglementation était rappelée, les quantités produites par les services étaient estimées et les possibilités de traitement étaient renseignées.

### Étape 2 : La recherche de filière par typologie de déchets

Une fois l'état des lieux réalisé, l'objectif a été de mettre en place une filière d'élimination pour chaque type de déchets.

La commune a identifié plusieurs déchets pouvant être collectés dans le cadre de filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) comme les piles, les lampes, les pneus, les cartouches, les huiles alimentaires. Pour ce type de déchets, la collecte est gratuite. Des conventions ont été passées entre la commune et les éco-organismes stipulant notamment les modes de stockage, de collecte et les fréquences d'enlèvement.

Pour les papiers confidentiels, les déchets verts et les déchets dangereux, des contrats ont été passés avec des prestataires spécialisés.

Les filières n'étant pas entièrement satisfaisantes en terme de confidentialité et de coûts, certains déchets sont toujours collectés dans le cadre de la Redevance Spéciale de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine tels que les papiers de bureaux et les emballages.

### Étape 3 : La contractualisation

Le Service Environnement Hygiène et Salubrité de la commune a fait appel au SMITOM-LOMBRIC pour identifier et mieux comprendre le fonctionnement des éco-organismes. Des conventions ont ensuite été signées directement entre la ville et les organismes concernés.

### Étape 4 : La communication et la sensibilisation auprès des services

L'adhésion des agents est essentielle pour la réussite du projet. En effet, compte tenu du nombre de sites, il a fallu informer les agents sur les modalités de tri mais aussi sur les règles de certains éco-organismes en matière de stockage des déchets et de condition d'enlèvement. Les déchets sont principalement gérés et stockés sur le site du centre technique municipal soit par le service nettoyage, soit par le service achat.

DESCRIPTIF  
TECHNIQUE



## ACTEURS



### **Pilote**

Service environnement, hygiène et salubrité

### **Partenaires internes ou externes**

Le SMITOM-LOMBRIC

Les éco-organismes

### **Temps passé sur l'action**

4 mois de diagnostic (stagiaire)

2 mois de temps cumulés pour la mise en œuvre



## SUIVI ET ÉVALUATION



### **Personne ressource :**

Mme Nadège COLACIURI : Responsable Service Environnement, Hygiène et Salubrité

### **Indicateurs :**

Pérennité des dispositifs de collectes par type de déchets (Renouvellement des conventions chaque année à la demande des services impliqués).

Étude de toutes les filières de reprise.

## CONDUITE DE PROJET



### **Facteurs de réussite :**

Implication des services et des agents.

La contractualisation avec les éco-organismes mais aussi avec les prestataires peut au départ sembler fastidieuse mais cela permet de bien cadrer le fonctionnement et le suivi des opérations.

### **Difficultés :**

Chronophage : le diagnostic des déchets sur 27 sites a été réalisé par un stagiaire. La mise en place des différentes filières prend du temps et nécessite une coordination entre les services importants.

Le manque de place sur certains sites : le fait de trier les déchets nécessite de mettre en place des contenants différents ce qui peut être difficile dans certains locaux.

### **Perspectives :**

1 nouvelle filière à l'étude en 2014 avec Synergie/ Ecologic éco-organisme chargée de la reprise des DEEE professionnels.

Suivi de l'évolution des filières de traitement des papiers de bureaux et mise en place.

